

Le tambour de



Villy



Janvier 2016



Le mur de la mairie côté cour

***Meilleurs vœux à toutes et à tous pour cette
nouvelle année 2016***

Cette revue annuelle est aussi la vôtre, vous pouvez, tout au long de l'année, adresser des articles, des informations ou toute autre annonce à publier, à Bernard LECUILLER (bernard.lecuiller@orange.fr) ou à Joël CANTON (canton.joel@neuf.fr)

SOMMAIRE

Le mot du Maire

Etat Civil

Infos diverses et pratiques

Aire de jeux - Cadre de vie

Nuisances sonores

Comité St Vincent

Finances - Budget

Situation budgétaire

Galette des Rois

Concert Ecole de musique

14 Juillet - 11 novembre

ADMR

Journées citoyennes

Tour de l'Avenir

Pluviométrie

Revue de presse

Comptes rendus de conseil municipal

LE MOT DU MAIRE

Enfin une année tranquille, au moins en élections, rien du tout de prévu, mais vous avez dû remarquer que les grandes manœuvres politiques pour les Présidentielles de 2017, sont déjà bien commencées.

Mais d'autres manœuvres, réglées par nos « grands dirigeants » ont été confirmées au cours de l'année écoulée, c'est le vote définitif de la fameuse loi Notre. C'est paraît-il une nouvelle organisation territoriale de la République, je dirai plutôt le démembrement de l'organisation de Notre République ? Soi-disant pour faire des économies dans le fonctionnement et dans les investissements, il est fort probable que le premier but recherché est la suppression des petites communes. Mais tout le monde s'en défend.

Par contre, la suppression des petites communautés de communes, elle, est déjà bien en route. Légalement, on nous demande notre avis, mais les Préfets ont pratiquement les pleins pouvoirs pour décider à notre place, et faire ce que bon leur semble. Avec cette loi, les communautés de communes auront la compétence eau potable et assainissement, donc disparition des syndicats, et pertes de compétence pour les communes qui géraient ces services.

Je vous annonçais pour Villy des travaux d'écoulement des eaux pluviales et probablement la création d'un bassin de rétention, nous attendons toujours une aide technique de services compétents. Nous continuerons sûrement la réfection des enduits sur les routes et l'amélioration des chemins, essayons de faire des travaux tant que nous sommes encore maîtres chez nous.

Même s'il n'organisait pas beaucoup de manifestations, nous ne pouvons que regretter la disparition de notre comité des fêtes.

Nous ne pouvons ignorer et oublier les événements catastrophiques qui se sont produits, sur notre territoire, en ce début d'année 2015 et courant novembre, certains illuminés veulent reproduire les guerres de religion, nous ne pouvons rester insensibles.

En ce début d'année 2016, on peut souhaiter : un peu plus de fraternité et de solidarité entre nous, et une bonne santé pour tous.

Jean Marie FROMONOT

ETAT CIVIL



Bienvenue aux nouveaux arrivants :

**Aurélien OYARZABAL et sa famille
2 bis rue Marie Adeline**

La municipalité est heureuse de les accueillir et leur souhaite une existence paisible, agréable et conviviale au sein de notre modeste communauté.

Nous les informons que la galette des rois offerte par la municipalité en début d'année est un bon moyen pour que nouveaux et anciens fassent connaissance.



Naissances

Eugène JOUSSOT le 25 juillet 2015

Augustin TINEL-VIGNAUD le 4 octobre 2015

Séraphine SERIO le 24 décembre 2015

Bienvenue à ces jeunes villacois à qui nous souhaitons une longue et heureuse existence dans notre village

Mariage



Kelly CARPEN et Anthony LECUILLER le 26 septembre 2015

Décès



***Maurice TUPINIER le 25 avril 2015
Conseiller municipal de 1959 à 1995***

INFOS DIVERSES ET PRATIQUES

Permanence de la Mairie
Le Vendredi de 13 à 18 heures

Secrétariat Passport :

Seule la mairie de Chablis est habilitée. Se présenter aux heures d'ouverture muni des pièces suivantes :

- le passeport périmé
- une carte d'identité en cours de validité
- un timbre fiscal de 88 €
- 2 photos aux normes en vigueur
- un justificatif de domicile

Le dépôt du dossier et le retrait du passeport doivent être effectués par le demandeur.

Point propreté



Respectez et faites respecter cet endroit qui n'est destiné qu'à recevoir des déchets de tri sélectif, et qui ne doit pas être confondu avec un dépôt d'ordures.

Ce site, qui ne doit pas dénaturer le cadre agréable que nous nous efforçons de donner à notre village, mérite l'état de propreté dont il porte d'ailleurs le nom.

Site Internet



Tapez Villy 89 sur votre moteur de recherche, puis cliquez sur Villy commune de Bourgogne.
<https://www.facebook.com/pages/Mairie-de-Villy>



Ordures ménagères : mardi matin

Le rapport quantitatif et qualitatif 2014 de la CCPC est disponible en mairie

Communication



Afin de vous avertir par la voie informatique d'événements inhabituels (balayeuse, ramassage ordures décalé, relevés de compteurs, coupures de courant...) la mairie souhaiterait constituer un carnet d'adresses électronique. Merci de communiquer, si vous le souhaitez, vos coordonnées au secrétariat.
(mairie-villy@wanadoo.fr)

Déchetterie Maligny



Lundi et mardi de 8h 30 à 12h 00
Mercredi et jeudi de 13h 30 à 17h 00
Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00

Chablis

Lundi et mardi de 13h 30 à 17h 00
Mercredi et jeudi de 8h 30 à 12h 00
Vendredi et samedi de 8h 30 à 12h 00 et de 13h 30 à 17h 00

Pour obtenir une carte, se présenter sur place avec un justificatif de domicile (facture EDF par exemple)

Lavoir-Cimetière



Après la pose de barrières le long du lavoir,, l'aménagement de ce secteur se poursuit avec la plantation de charmilles sur le talus longeant le mur du cimetière

Energie



Compteurs Linky : Méfiez vous des arnaqueurs !

Dans l'Yonne, la mise en place de ces appareils ne se fera pas avant 2017..

Un courrier sera adressé par ErDF aux usagers concernés entre 30 et 45 jours avant le mois de pose.

Toute personne se présentant à votre domicile en dehors de ce processus est un fraudeur.

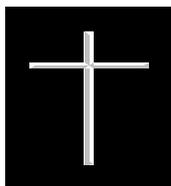
Animaux errants



Il est rappelé que la divagation des animaux, notamment des chiens, est interdite et passible d'amende.

Il ne s'agit pas de sanctionner aveuglément, mais de faire en sorte que les promeneurs ou personnes se trouvant dans les rues puissent se sentir en sécurité, ce qui n'est pas le cas dans ce genre de situation.

Cimetière



Un règlement fixe les modalités de remise en état des sépultures, dans le but de rendre ce lieu de recueillement et de souvenir le plus propre et le mieux entretenu possible.

Caveau municipal

**Location réservée aux habitants de Villy
Tarifs : jour en semaine ou week-end : 100 €
Caution : 200 €**

Balayeuse



Les trottoirs et caniveaux doivent être totalement libres pour permettre un nettoyage complet des rues.

Les riverains, suffisamment prévenus à l'avance, sont priés de retirer leurs véhicules aux heures indiquées, afin d'éviter toute relance de dernière minute.

Prêt de mobilier communal



Il est possible, sous certaines conditions, de prêter tables et chaises aux habitants de la commune. S'adresser au Maire ou aux adjoints.

Cinéma

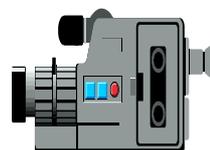
Une fois par mois le cinéma itinérant « Panoramic » projette des films récents en numérique au foyer communal de Chablis ; 5,50 € la place.

Une affiche dans le panneau municipal vous informera de la date et du titre des séances programmées.

Eau potable



Au 27 octobre 2015, le taux de nitrate était de 37,5 mg/l pour 50 admis (femmes enceintes et nourrissons)



Aire de jeux

Mis en place en 1998, le portique de jeux dont les structures devaient être mises aux normes en vigueur pour qu'il puisse offrir toutes les garanties de sécurité nécessaires à son utilisation

La municipalité a donc commandé un diagnostic à un organisme compétent, la SOCOTEC, qui a rendu un rapport détaillé des opérations à réaliser pour se mettre en règle avec la législation.

Remplacement de la poutre principale, d'un agrée de balançoire, réparation de la rampe d'accès, pose de cache boulons, et aménagement d'une plate-forme d'amortissement sur tout le pourtour ont constitué les principales transformations.

Rappel : cette installation est réservée uniquement aux enfants âgés de 6 à 12 ans sous la responsabilité de leurs accompagnants.



Cadre de vie

Pour le bien être de tous

- **Circulation - stationnement** : prière de respecter la règlement, notamment rue de la Génillotte et les rues en sens interdit.
- **Propreté des rues** : ne pas jeter papiers et détritux divers sur la chaussée. Des poubelles sont à votre disposition dans es rues.
- **Déjections canines** : la commune n'étant pas équipée de « *toutounet* » munissez vous de sacs plastiques pour laisser trottoirs et banquettes propres.
- **Ordures ménagères** : pour éviter que des animaux errants n'éventrent les sacs poubelles, obligeant les employés à ramasser les déchets jonchant le sol, il suffit d'utiliser un bac roulant ou une simple poubelle plastique avec couvercle. Pensez-y !

Merci pour eux.

- **Conteneurs** : voir rubrique des infos diverses et les photos ci-dessous.



Nuisances sonores

Des excès ayant été constatés de façon régulière ou répétitive depuis un certain temps, il a été jugé utile de rappeler quelques règles élémentaires nécessaires à la qualité de vie des citoyens

Extraits de divers arrêtés préfectoraux de l'Yonne :

- Article du 13/12/1991 :

« Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils susceptibles de causer une gêne au voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h 30 à 12h et de 14h 30 à 19h 30

Les samedis de 9h à 12h et 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 19h

La commune de Villy n'ayant pas pris d'arrêté municipal en la matière, ce sont ces horaires qui s'appliquent en totalité, ainsi que l'intégralité des arrêtés préfectoraux y afférant.

Nous en portons quelques uns à votre connaissance.

- Article 3 du 21/12/2006 :

« Tout bruit portant atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution, est interdit, de jour comme de nuit »

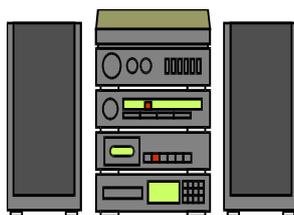
- Article 13 du 21/12/2006

« Les habitants de locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions et toutes dispositions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant d'appareils de diffusion sonore, d'installations de type climatiseur, d'instruments de musique, d'appareils ménagers, ainsi que ceux résultant de pratiques ou d'activités non adaptées à ces locaux »

- Article 17 du 21/12 :2006

« Les infractions au présent arrêté seront poursuivies et réprimées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur »

Le Maire, ou par délégation ses adjoints, est habilité en tant qu'officier de police judiciaire, à dresser procès verbal.



Comité ST Vincent

Jeudi 2 juillet, les habitants de Villy, adhérents de plein droit de l'association, étaient invités à l'assemblée générale extraordinaire ayant à son ordre du jour sa dissolution.

A moins que la solution de la dernière chance ne surgisse comme par miracle !

Parmi les 12 personnes présentes, **Brigitte DI-BLAS** s'est proposée, à condition d'être aidée, pour organiser 3 activités par an : le concours de boules du 14 juillet, un concours de belote et un repas.

Devant l'absence de candidats pour constituer un bureau autour de Brigitte, étape indispensable pour modifier les statuts, l'assemblée a fait un constat d'échec.

La dissolution a donc été prononcée et le procès verbal de séance sera adressé à la préfecture. Le solde du compte sera établi et la somme virée sur le compte de la mairie.

Seule manifestation conservée : le 14 juillet sous l'égide de la commune, mais sans engagement financier de sa part, sauf l'achat de lots pour le concours de boules.

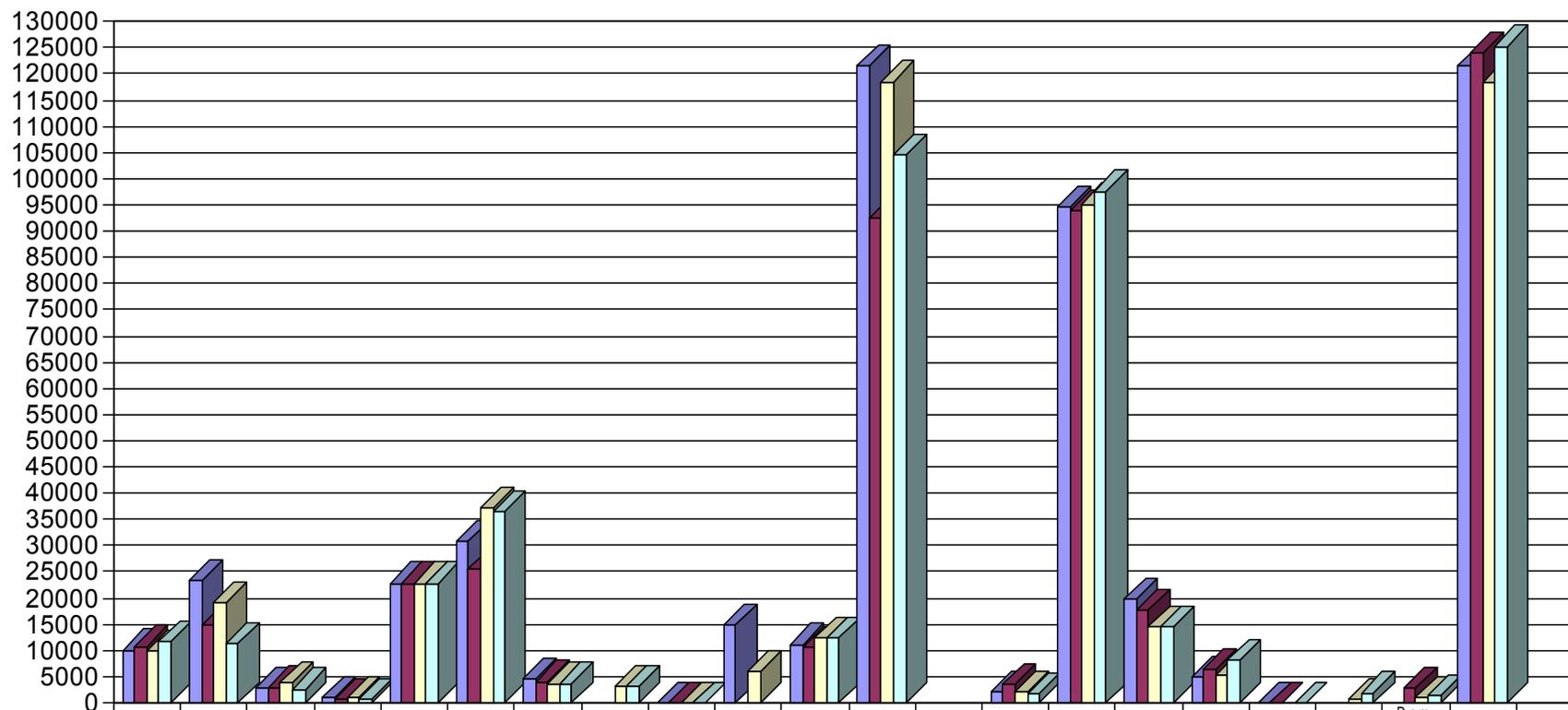
Une page se tourne à Villy, après des décennies de bons moments passés ensemble, peut-être une nouvelle s'ouvrira t elle, avec de nouvelles vocations, sous des formes différentes et rajeunies ?

C'est en tous cas, tout ce que l'on peut souhaiter pour notre modeste village.



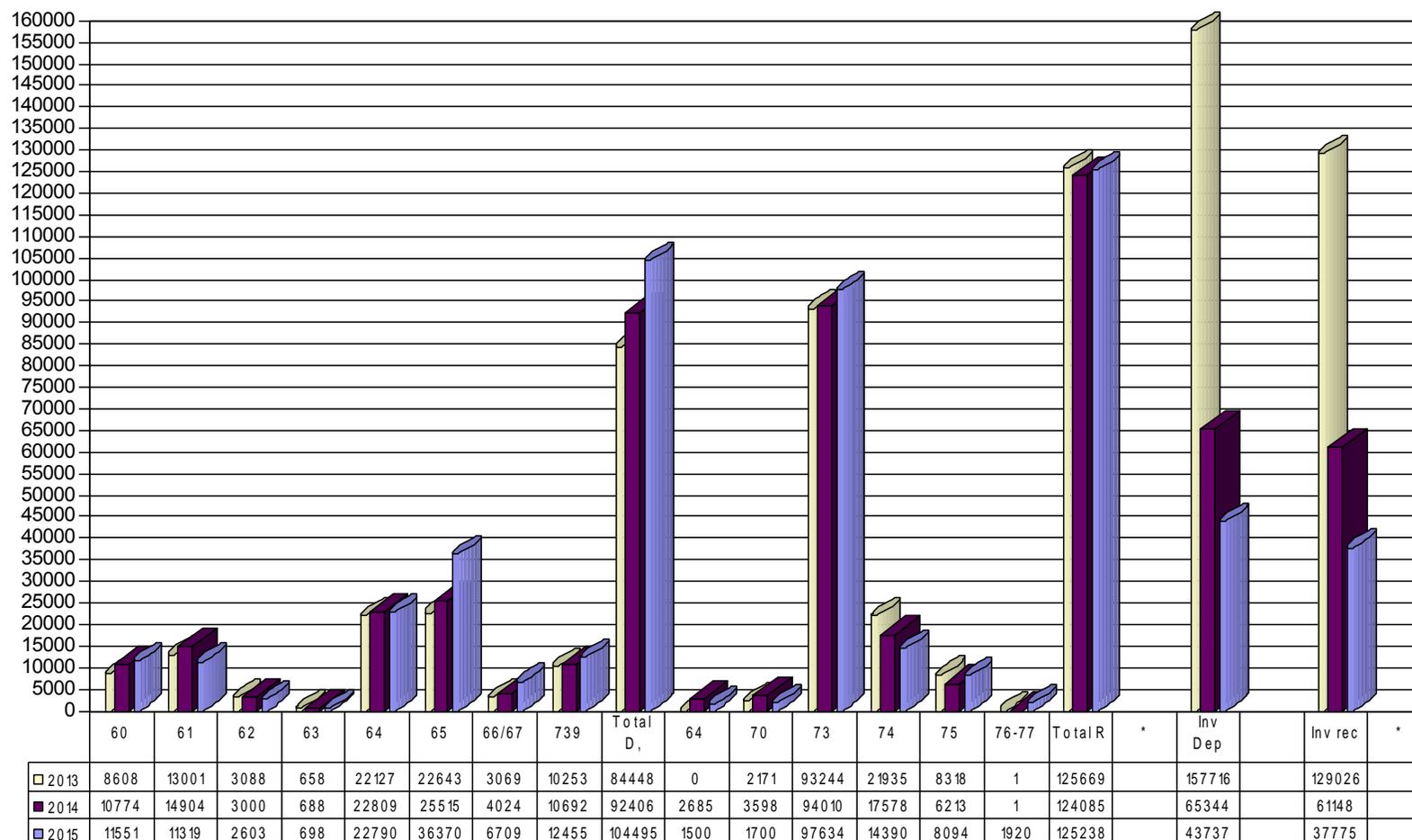
FINANCES

FONCTIONNEMENT

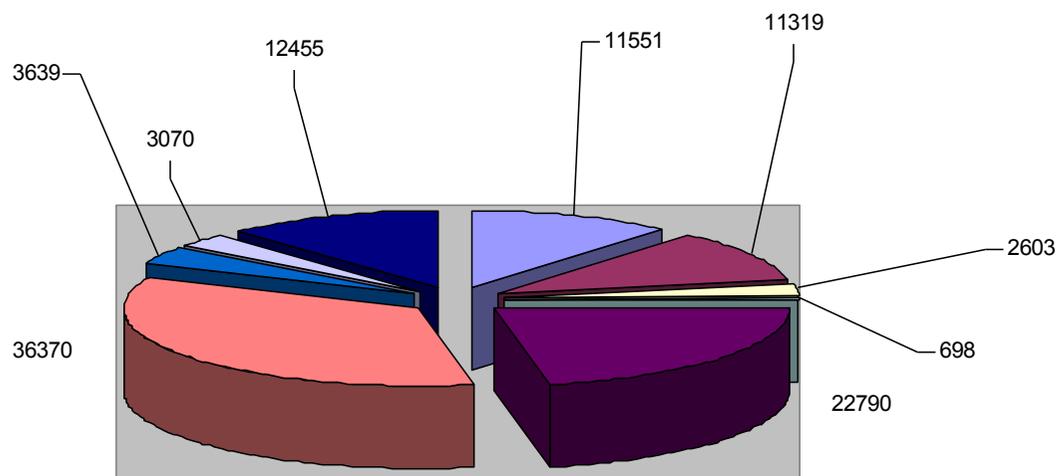


	60	61	62	63	64	65	66	67	Imprév	Virt Invest	Prélév GIR	Total	*	70	73	74	75	76	77	Rem S, Sle 64	Total	*	
■ Budget P rim itif 2014	10 100	23 450	2 900	1 000	22 850	30 922	4 500		0	14 742	11 153	12 1617		2 050	94 726	19 839	5 000	2				12 1617	
■ Réalisé 2014	10 774	14 904	3 000	688	22 809	25 515	4 024		0		10 692	9 2406		3 598	94 010	17 578	6 213	1			2 685	12 4085	
□ Budget P rim itif 2015	9 800	19 010	3 800	1 000	22 800	37 115	3 640	3 070	0	5 874	12 455	118 564		2 050	95 090	14 390	5 400			634	10 000	118 564	
□ Réalisé 2015	11 551	11 319	2 603	698	22 790	36 370	3 639	3 070	0		12 455	104 495		1 700	97 634	14 390	8 094	1	19 19	1 500	125 238		

EVOLUTION DEPENSES-RECETTES

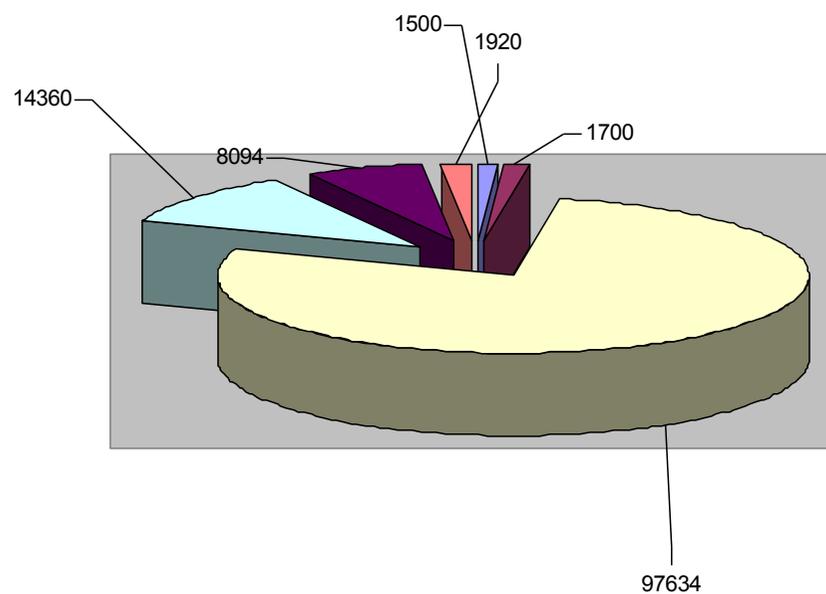


DEPENSES 2015



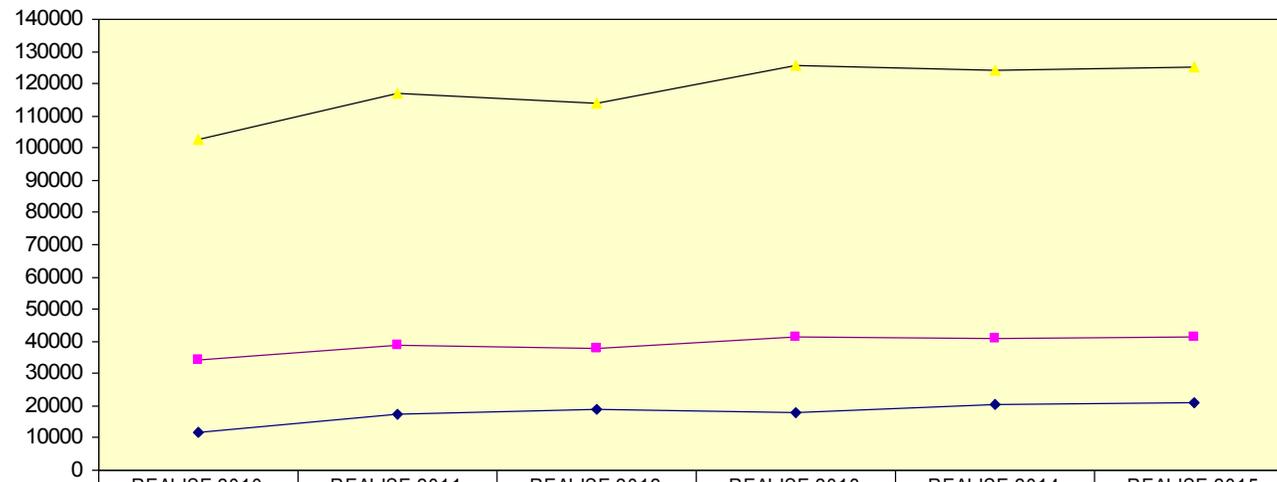
60 - A achats	61 - Charges serv, ext.	62 - Autres charges
63 - Impôts et taxes	64 - Salaires et charges	65 - Autres charges de gestion
66 - Intérêts emprunts	67 Vtes immob	739 GIR

RECETTES 2015



64 Remb s/salaires	70 - Recettes de nos activités	73 - Nos contributions
74 - Aides de l'Etat	75 - Autres produits	76/77

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE



	REALISE 2010	REALISE 2011	REALISE 2012	REALISE 2013	REALISE 2014	REALISE 2015
REMBOURSEMENTS EMPRUNTS	11794	17494	19092	17785	20369	21017
ENDETTEMENT MAXI AUTORISE	34000	38700	37645	41470	40936	41316
RECETTES	102564	116780	114075	125669	124085	125238

Galette des rois

16 janvier 2015

Afin de fêter la nouvelle année, les villacois étaient conviés à venir déguster la galette des rois, moment privilégié de rencontre pour les habitants, qui par la même occasion peuvent faire connaissance avec les nouveaux arrivants.

Occasion également pour le Maire de faire un discours aussi bref qu'incisif dans ses propos, pour présenter ses vœux.

Faisant référence aux récents attentats terroristes qui ont frappé notre pays, et déplorant l'intolérance de ceux qui ne pensent pas comme eux, allant jusqu'à les assassiner, il a cité Florent PAGNY : « **Non, vous n'aurez pas ma liberté de penser** » et a demandé à l'assemblée d'avoir une pensée pour les victimes.

S'agissant de l'intercommunalité, il a dressé un constat peu élogieux de la fusion des deux ex communautés de communes, puisque celle-ci coûte 100 € par habitant et par an à notre commune, soit 12 000 € sur un budget de fonctionnement de 120 000 €.

Il a complété le tableau en annonçant la suppression de notre actuel canton au profit d'un territoire regroupant 62 communes, et ce, dès cette année, ainsi que l'agrandissement à l'horizon 2017 de la communauté de communes qui devra compter entre 15 et 20 000 habitants.

Et, pour agrémenter le tableau, il en conclut que ces dispositions vont conduire tout naturellement à la suppression pure et simple de nos petites communes, rappelant que toutes ses prévisions se sont toujours réalisées jusqu'à maintenant.

Au niveau communal, il a annoncé que les investissements 2015 concerneront principalement la gestion des eaux pluviales du chemin de Seignelay, et selon les finances, l'entretien d'autres chemins sur le finage.

Et après avoir souhaité la bonne année, il invita l'assistance à manger un bout de galette et à boire un coup de cidre.



Concert de l'école de musique

29 juin 2015 au caveau municipal

Un régal auditif !

Dans le cadre d'une tournée de fin de cycle scolaire, l'école de musique de l'antenne de PONTIGNY de la CCPC présentait le résultat de ses travaux au caveau communal, ce lundi 29 juin 2015.

Au programme, guitare, flûte traversière et saxophone.

Des débutants 1 ère année aux musiciens déjà chevronnés aux portes du professionnalisme, chacun a pu mesurer l'ampleur du travail accompli tant par les élèves que par les enseignants.

Vivaldi, Haendel, Paul Mc Cartney, musiques de films (Titanic) compositions des professeurs de l'école de musique, le programme était varié.

Que les interprétations soient individuelles ou collectives, la qualité était au rendez vous, les exécutants faisant preuve d'une dextérité et d'une maîtrise de leur instrument d'une manière impressionnante.

Le public (environ cent personnes) ne s'y est d'ailleurs pas trompé, ovationnant les jeunes musiciens à grands renforts d'applaudissements.

Le directeur de l'antenne de PONTIGNY, Jean de VEWER, a, en préambule réaffirmé son attachement à notre caveau, qui présente selon lui, des qualités acoustiques de haut niveau.

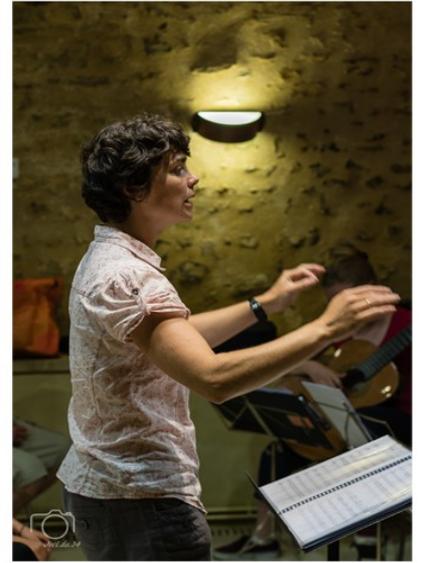
Ce à quoi, le Maire a quant à lui, réaffirmé que la porte leur serait toujours ouverte.

Après un hommage musical rendu par les saxophonistes à leur professeur qui quitte l'école, sur l'air de « Adieu *Madame la professeur* » repris en chœur par l'assistance, le concert s'est achevé par le verre de l'amitié offert par la municipalité dans la cour de la mairie.

Souhaitons que 2016 nous offre un plaisir de même niveau, mais pourquoi pas à deux reprises, à mi parcours et en fin de cycle.







14 juillet

Formule façon « fête des voisins »

Dans la foulée de la dissolution du Comité St Vincent, faute de combattants et faute de participants aux manifestations proposées, le conseil municipal a souhaité conserver le traditionnel rendez vous du 14 juillet.

L'idée a donc été émise, pour éviter toute organisation préalable, de réunir les gens du village autour d'une table, chacun apportant son panier de victuailles et de jus de la treille.

Pari en grande partie réussi, puisque environ 25 personnes invités compris se sont retrouvées dans la fraîcheur appréciable du caveau par ces températures caniculaires.

La formule ne manque pas d'avantages, outre la convivialité, elle favorise l'échange, chacun faisant partager à ses voisins ses réalisations culinaires, ses produits du jardin, et le contenu de ses bouteilles.

Tradition oblige, les boulistes étaient attendus de pied ferme sur la place à 15 heures.

Bien que personne ne se soit inscrit sur le coupon réponse prévu à cet effet, six équipes se sont affrontées sur 3 manches en 13 points.

Le couple Xavier/Adeline s'adjugea la victoire de cette édition 2015 au cours de laquelle tous les participants se sont bien amusés.

La remise des coupes et autres récompenses, suivie du verre de l'amitié a clôturé une journée fort sympathique, mais qui cette année encore, a été dépourvue de feu d'artifice.

En ces temps de disette budgétaires, s'en mettre plein les mirettes serait considéré comme un luxe indécent !

A moins que dans les années à venir, l'horizon se dégage !

11 Novembre

Message transmis !

Cette commémoration 2015 qui se situe dans le cadre du centenaire de ce qu'on a appelé « la **grande guerre** » a attiré plus de monde qu'à l'accoutumée.

En effet, une bonne vingtaine de personnes, dont - et le fait mérite d'être souligné - cinq jeunes enfants assistaient à la cérémonie.

Cette présence a toute son importance, car chacun sait que le devoir de transmission de la mémoire doit s'effectuer auprès des générations montantes, afin que le « **plus jamais ça !** » soit bien compris et soit appliqué rigoureusement.

Pour que le sacrifice de tous ces poilus ne soit pas resté vain.



L'Association d'Aide à Domicile ADMR de Ligny-le Châtel et ses environs

La mission première de l'association d'aide à domicile ADMR est de favoriser le maintien des personnes âgées, le plus longtemps possible à leur domicile.

Elle est aussi d'aider et de soutenir les familles en difficultés passagères, soit après des hospitalisations, des événements familiaux particuliers ou des maladies ponctuelles.

Elle est enfin d'apporter toute leur aide aux personnes qui en font la demande, quelque soit leur âge ou leur situation.

Une coordinatrice et une vingtaine de bénévoles sont à l'écoute des besoins de chacun et l'association dispose d'une douzaine de salariées formées, disponibles et compétentes qui sont prêtes à assurer les tâches demandées.

Qui peut en profiter ?

Tout public de la naissance à la fin de vie, sans critère d'âge ;

- Personnes seules ou en couple ;
- Personnes en bonne santé ou pas ;
- Retraitées ou actives ;
- Autonomes ou dépendantes ;
- Personnes à mobilité réduite ;
- Familles avec enfant ou sans ;

-Personnes en sortie d'hospitalisation ou convalescentes.

Les avantages

- Devis gratuit et personnalisé
- Continuité du service en toutes circonstances
- Personnalisation des interventions
- Déduction fiscale de 50%
- Financement approprié à votre situation
- Possibilité d'aides financières par divers organismes



Les services possibles

Entretien du cadre de vie : ménage, entretien du linge, repassage

Aide à la personne : aide au lever, à la toilette, à l'habillage,

à la prise des repas, à la préparation des repas, aide aux courses

Transport de personnes et accompagnement à des rendez-vous divers ou pour des sorties de loisirs

Activités de loisirs : promenade, compagnie, jeux
Aide à la famille : garde d'enfants à domicile, aide aux aidants

(accompagnement de personnes malades ou dépendantes...)

Téléassistance

Secteur d'intervention

La Chapelle Vaupelteigne

Lignorelles

Ligny le Châtel

Maligny

Méré

Varennes

Villeneuve Saint Salves

Villy

Contacts

**A Villy : Jacqueline Fromonot,
présidente**

tél. 03.86.47.41.17 ;

Mireille Bonnet, responsable téléassistance,
tél. 03.86.47.47.44 ;

A la maison des services : Virginie SENIES,
tél. 03.86.98.01.41 ;

Permanences mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 9 à
12 h 30 et de 13 à 16 heures ;

Adresse 3, bis, grande rue, 89144 Ligny-le Châtel

mdsligny@fedes9.admr.org



MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée défense et citoyenneté



Pourquoi ?

Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur Journée défense et citoyenneté (JDC), la direction du service national du ministère de la Défense lance une toute nouvelle application pour smartphone.

Cette application mobile permet de faciliter les démarches des jeunes et leur donne des informations utiles relatives à cette journée. Son développement s'inscrit dans le cadre de la modernisation de l'action publique, visant à utiliser davantage les outils numériques dans la relation entre l'administration et les usagers.

Comment ?

Téléchargeable gratuitement sur Apple Store et sur Android, l'application propose de nombreuses fonctionnalités. Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :

- **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- **Retrouver toutes les informations pratiques** sur la JDC et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme...) ;
- **Prendre contact plus facilement** avec les centres du service national dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- **Obtenir plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Faites-le savoir !

Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'information, sur vos panneaux d'affichage, site Internet...

Pour plus d'informations, contactez le centre du service national de DIJON

☎ 0380112100 - adresse e-mail : csn-dijon.jdc.fct@intradef.gouv.fr -

www.defense.gouv.fr/jdc



www.defense.gouv.fr/jdc



Le Tour cycliste de l'Avenir est passé à Villy !

23 Août 2015

Les futurs champions de la Grande Boucle, prétendants aux plus hautes marches des podiums, visant bien sûr le maillot jaune, mais aussi celui à pois ou le vert, étaient au départ de la seconde étape icaunaise du Tour de l'Avenir 2015.

Etape qui reliait Toucy au terme d'un périple de 159 km gratifié de 2000 m de dénivelé, de quoi laisser rêveur les connaisseurs !

Au menu, entre autres Vézelay, Mailly le Château, mais aussi des portions plates fort prisées des sprinteurs.

Une première boucle dans le vignoble Chablisien emmenait les jeunes espoirs de Chablis à La Chapelle Vaupelteigne, où le départ officiel chronométré était donné.

Et aux environs de 12h 40, le peloton est passé au carrefour de Sous Mont Sabot, applaudi par un public villacois présent en grand nombre.

Parmi ces jeunes pousses, un coureur local, sociétaire du club de Toucy qui va intégrer en tant que professionnel aux côtés de son compatriote Cédric Pineau, l'équipe de la Française des Jeux, **Jérémy MAISON**.

Autre nom illustre du cyclisme présent dans cette épreuve : le petit fils de **Raymond Poulidor**, un certain **Mathieu Van Der Poel** !

Et puis une autre grande figure du cyclisme français, surnommé « *le Blaireau* » vainqueur de 5 tours de France dans les années 80, nous honorait de sa discrète présence : le modeste et sympathique **Bernard HINAULT** !



Bernard HINAULT



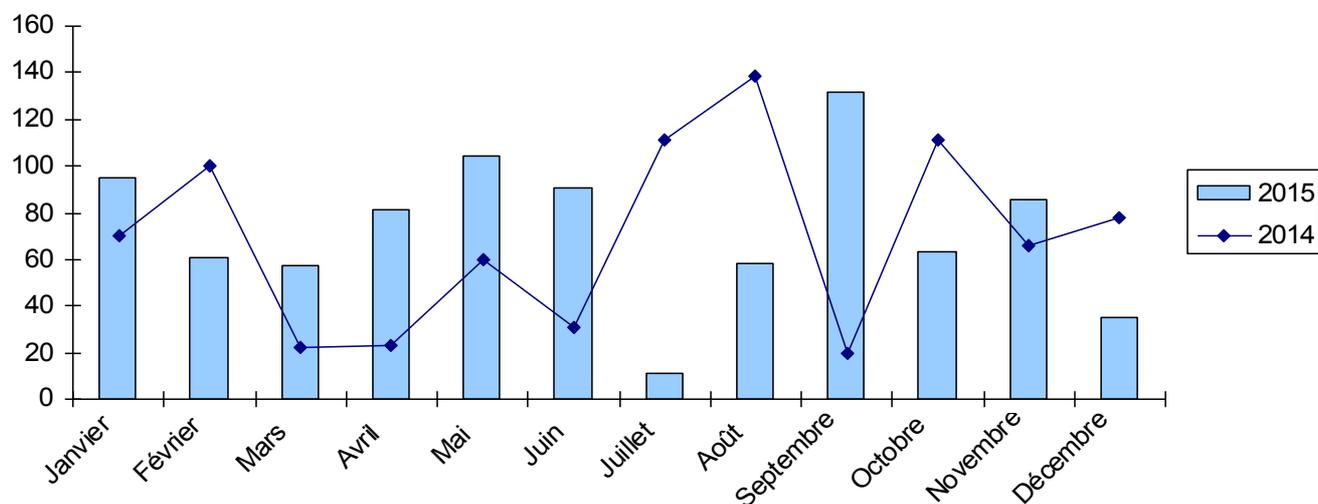
Les coureurs au départ



Pluviométrie à VILLY

En millimètres

	2015		2014		Ecart
	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres	Nbre de jours avec de la pluie	Millimètres
JANVIER	95	14	70	19	+ 25
FEVRIER	61	10	100	15	- 39
MARS	57.5	8	22.50	3	+ 35
AVRIL	81	7	23	6	+ 58
MAI	104	12	59.50	14	+ 44.50
JUIN	41	6	31	6	+ 10
JUILLET	11	4	111	14	- 100
AOUT	58	8	139	13	- 81
SEPTEMBRE	132	10	19.50	5	+112.50
OCTOBRE	63	8	111	10	- 48
NOVEMBRE	85.5	12	66	12	+ 19.50
DECEMBRE	35	7	77.5	14	- 42.50
TOTAL	824	106	830	131	- 6



Revue de presse

VILLY

Flûtes et guitares dans le caveau



FINAL. Pour le concert de clôture des « 10 jours en musique », l'école de musique et de danse du Pays chablaisien avait choisi de se produire dans le caveau communal de Villy. Au programme, les élèves de la classe guitare classique et de la classe flûte traversière, le plus souvent en solo, ont offert des prestations chaleureusement saluées par le public. L'ensemble de guitares puis l'ensemble de saxo ont clôturé ce moment musical fort apprécié.

VILLY

l'intercommunalité en question



VCEUX. Pessimisme de rigueur en matière d'intercommunalité pour le maire de Villy.

L'année dernière, à pareille époque, parlant de l'intercommunalité, le maire, Jean-Marie Fromonot, exprimait son doute quant à la capacité de la nouvelle structure à apporter le meilleur à ses concitoyens.

Cette année, le doute a laissé place au pessimisme : « Après un an de fonctionnement, les dépenses supplémentaires représentent déjà 100 euros par habitant pour notre village. On casse et on démolit tout ce qui a été mis en place et je ne peux pas vous dire quand ça s'arrêtera ou s'améliorera », a-t-il lancé, vendredi soir, en évoquant la prochaine disparition

du canton remplacé par un grand territoire de 62 communes et les bruits qui courent d'un élargissement de l'actuelle communauté de communes à 15.000 ou 20.000 habitants : « Un encouragement à la disparition des petites communes. »

Concernant les travaux, « nous avons fait une petite pause », a expliqué le maire qui annonce pour cette année l'aménagement de l'écoulement, voire du stockage, des eaux pluviales ainsi que des réfections de chemins.

« Mais nous serons tributaires de notre trésorerie. En deux ans, nous avons déjà perdu 12.000 euros dans nos caisses », a-t-il précisé.

Activité en progrès à l'aide à domicile

Lundi soir, l'association d'aide à domicile ADMR de Ligny-le-Châtel et ses environs tenait son assemblée générale dans le caveau de Villy.

L'occasion pour la présidente, Jacqueline Fromonot, d'annoncer un bilan plutôt satisfaisant : « Notre activité a progressé de 2,8 % en 2014 pour atteindre 13.752 heures. Et nos finances sont très légèrement positives, grâce à l'excédent réalisé par les manifestations de la vie associative. »

Un résultat plutôt positif dans une période où la diminution des prises en charge par les organismes financeurs se fait nettement sentir en terme de volume d'heures et donc, en terme d'activité.

« L'équilibre est fragile et la prudence reste d'actualité », précise la présidente qui soulève le vrai problè-



RESPONSABLES. De gauche à droite : Monique Didden, trésorière, Jacqueline Fromonot, Clément Ribaucourt et Jean Paolletta, vice-président.

me du maintien et du développement de l'activité : « La gestion d'une association comme la nôtre est lourde. L'activité est aléatoire, pourtant nous devons la maintenir, pour assurer la continuité du service auprès des personnes aidées et pour pérenniser l'emploi de nos sala-

riées. Dans ce but, notre offre s'est diversifiée et s'adresse à tous les publics, sans limitation d'âge. »

Des prestations pour les familles

Les interventions ne se limitent pas aux seules personnes âgées ou dé-

pendantes. Elles s'adressent aux familles sans contrainte d'âge, avec les prestations de confort : elles concernent l'entretien de la maison ou du linge.

S'ajoutent la garde d'enfants à domicile ou la garde partagée, le dispositif Sortir + et un nouveau service en direction des jeunes ménages : « Il s'agit de l'offre Bienvenue bébé qui se met en place et qui vient en complément des services existants tels que crèche ou aides maternelles », précise la présidente.

Elle n'oublie pas que toute association, pour bien fonctionner et assurer son avenir, a besoin de bénévoles : « Toutes les bonnes volontés seront accueillies à bras ouverts » a-t-elle lancé.

Contact. Maison des services, 3 bis, Grande-Rue, à Ligny-le-Châtel, Tél. 03.86.98.01.41. (Ouverte lundi, mardi, jeudi et vendredi).

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 11 mars 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER. Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absent excusé : Vincent TUPINIER,

La séance est ouverte à 18 heures

1) PV de la séance du 19 novembre 2014

Le PV est approuvé à l'unanimité.

2) Orientations budgétaires pour 2015

Les recettes étant en baisse (suppression de la Dotation Solidarité Rurale, diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement, des aides de l'Etat, droits de mutation...), et les charges en hausse (Service Départemental Incendie, fonds de compensation) l'excédent de fonctionnement se situerait aux environs de 10 000 € maximum.

Une subvention de 1 000 € est accordée pour le goudronnage de la rue de la Fontaine.

Les fossés du chemin de Seignelay faisant l'objet d'un dossier déposé au syndicat de la Vallée du Serein et la Police de l'Eau pour attribution d'une subvention, les travaux ne seront pas faits cette année.

Un panneau sera posé pour prévenir les usagers de cette voie communale de la dangerosité de la banquette.

Travaux à envisager :

- Goudronnage :

Rue de la Fontaine (à partir du n° 2 jusqu'au lavoir) : 6 000 € TTC. Subvention : 1 000 €,

Chemin sur la Forêt : prolongement de l'existant : environ 5 700 € TTC, TVA récupérable

Chemin des Côtes : 4 secteurs à niveler et à remblayer : 9 800 € TTC, TVA récupérable.

3) Commission des Impôts

Une mise à jour des données cadastrales communiquée par les services fiscaux va faire l'objet d'un examen par la commission.

4) Logement communal

Le Maire va se renseigner auprès du service juridique de Groupama pour entreprendre une procédure d'expulsion.

5) Urbanisme

Suite au refus de la préfecture sur un premier projet, Alain GUICHARD présente un dossier sur deux parcelles sises au « *Côtat Perrette* » pour construction de 2 pavillons

Les SIVU de la Garenne et du Moulin des Fées et le conseil municipal refusent l'extension par le vieux chemin de Lignorelles : utiliser les parcelles en aval.

Une demande de CU sera transmise avec ces observations

Le terrain adjacent situé au dessus de la propriété CANTON est en cours d'achat et sera construit.

6) Elections départementales

Un calendrier des permanences a été établi pour les 22 et 29 mars.

La prochaine séance de Conseil aura lieu le 8 avril à 20 h.

La prochaine réunion de la Commission des finances le 23 mars à 18 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h 30.

COMMUNE DE VILLY
Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 8 avril 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER.

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER,, Patrick VAILLANT.

Absente : Jacqueline ZELIOLI.

La séance est ouverte à 20 heures

1) Compte administratif 2014

Fonctionnement :

- Dépenses : 92 406, 56 €
- Recettes : 124 084, 77 €

Excédent de fonctionnement: 31 678, 21 €

Investissement :

La section accuse un déficit de 4 195, 78 €

Le Compte administratif 2014 est approuvé à l'unanimité.

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

2) Budget 2015

La Commission des finances propose une augmentation des 4 taxes de 2 %, ce qui donnerait les taux suivants :

-	Taxe d'habitation	:	15, 98
-	Foncier bâti	:	11, 19
-	Foncier non bâti	:	24, 98
-	CFE	:	17, 75

Le Conseil approuve ces nouveaux taux à l'unanimité.

Compte tenu des recettes en diminution et des charges en augmentation (voir compte rendu de la séance du 11 mars), il est présenté la proposition de budget suivante :

Fonctionnement

Equilibre entre dépenses et recettes pour un montant de 117 930 € avec une prévision d'excédent de 5 074 €

Investissement

Dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 46 075 € tenant compte d'un emprunt de 6513 € destiné à financer, si besoin, les travaux de goudronnage.

Le budget 2015 est adopté à l'unanimité.

3) Budget CCAS

CA 2014 : excédent de 623, 28 € (dépenses imputées en partie au budget général)

Prévisions 2015 : 823, 00 €

Le CA 2014 et le budget 2015 sont adoptés à l'unanimité.

4) Questions diverses

- **Logement communal** : le locataire a versé un acompte de 800 € et s'engage à régulariser le solde en avril.
- **Chemin de Seignelay** : le syndicat de la Vallée du Serein va faire une étude qu'il ne prendra pas en charge, le financement n'entrant pas dans ses compétences d'un point de vue statutaire. L'Agence de l'eau subventionnerait l'étude à 80 % et les travaux à 60 %. Patrick VAILLANT est chargé de contacter le syndicat pour obtenir des précisions sur ces points.
- **Chemins** : les vigneronns possédant du matériel vont être sollicités pour boucher les trous du chemin des Côtes, notamment, et des saignées vont être creusées dans les banquettes pour faciliter l'écoulement des eaux de pluie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 00.

COMMUNE DE VILLY
Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 17 juin 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER Jacqueline ZELIOLI.

MM. Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bruno GERMANEAU, Bernard LECUILLER, Vincent TUPINIER,, Patrick VAILLANT.

Absent excusé: François BACHELIER,

La séance est ouverte à 20 heures 30

1) Comptes rendus de séance

Les comptes rendus des séances du 11 mars et 8 avril sont approuvés à l'unanimité.

2) Devis Eiffage

Le Conseil accepte la pose d'un lampadaire sur le poteau béton rue Traversière pour un montant de **570 € TTC**. La TVA devrait être récupérable.

Le support sera également équipé d'une prise de courant qui permettra le branchement d'un décor lumineux, grâce à un geste commercial accordé par l'entreprise.

3) Décisions rectificatives budgétaires

La cotisation au syndicat de la Vallée du Serein s'élevant à 520 € au lieu de 450 € sera reprise du compte « **Entretien des bâtiments** »

3070 € d'amortissements obligatoires sont demandés par la perception (en attente d'explications) ainsi que 1516 € relatifs à des travaux rue Chantoiseaux qui sont proposés pour un amortissement sur 30 ans.

Ces imputations s'équilibrant en dépenses/recettes, il est suggéré de régulariser, au regard de la faible somme, sur un seul exercice.

Le Maire maintient que de telles dispositions ne concernent pas les communes de moins de 500 habitants.

4) Agence Technique Départementale

Le Conseil ayant refusé d'adhérer à ce service lors d'un dernier conseil, le Maire se demande si cette assistance ne serait pas utile dans le dossier du chemin de Seignelay.

Le syndicat de la Vallée du Serein proposant une aide au montage du dossier, il est décidé d'adhérer à l'assistance départementale au 1^{er} janvier 2016.

5) Loi NOTRE

Ce projet de loi, s'il est voté, laisse la porte ouverte à la suppression des petites communes.

Il prévoit, dans un but d'économies, de porter la taille minimum des communes à 5000 habitants .Or l'exemple des communautés de communes élargies démontre que ces réformes ne génèrent pas d'économies, mais des surcoûts.

Le Maire proposera une motion s'opposant à ce texte.

6) **Questions diverses**

Le feu vert a été donné à l'entreprise MANSANTI pour le goudronnage de la rue de la Fontaine et les divers chemins. La Mairie sera avertie en temps et en heure de la date de début des travaux.

29 juin : Concert de l'école de musique au caveau : une info sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

14 juillet : Vin d honneur habituel offert par la Mairie. Il sera proposé ensuite aux habitants une formule « *fête des voisins* » où chacun apporterait son panier, et de poursuivre le concours de boules.

Comité St Vincent :la population va être invitée à une assemblée générale extra ordinaire pour entériner la dissolution de l'association si aucune autre solution n'est trouvée.

Assainissement : Le cas du branchement non réalisé par M. LEROUX est évoqué. **Le Maire** indique que le syndicat de la Garenne est informé de la situation pour décision à prendre. La démarche a été la même pour les ordures ménagères.

Sécurité : **le Maire** estime qu'il faudrait réfléchir à la pose de radars pédagogiques avec enregistrement rue St Etienne.

Stationnement rue St Etienne : il est rappelé l'interdiction de stationner en face de la chicane, notamment le long de la propriété de M. Joël HENRY

Eglise : les pigeons ont élu domicile près de la cloche, ce qui dégrade le plafond. Il a été jugé urgent d'y remédier et de nettoyer.

Rue de la Gilberde : Les fossés devront être curés, et l'origine des jets d'eau sur la route devra être déterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

COMMUNE DE VILLY
Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 23 septembre 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absents excusés: Karine TUPINIER, Bruno GERMANEAU, Vincent TUPINIER.

La séance est ouverte à 20 heures 30

1) Séance du 17 juin 2015

Le PV est adopté à l'unanimité.

2) Accessibilité

Un délai est accordé aux communes jusqu'au 27 septembre pour appliquer la loi. Le texte prévoit une dérogation permettant un report d'un an, à condition de fournir un programme tri annuel de travaux. La communauté de communes se chargeant d'établir le diagnostic de chaque commune membre, le conseil prend une délibération pour demander le report.

3) RODP

Redevance pour occupation du domaine public : Une délibération est prise pour encaisser les sommes dues : ErDF : 197 €, GrdF : 134 €, France Telecom 314 €.

4) Situation financière

En un peu plus de huit mois, 55 % des dépenses ont été réalisées. Le versement de la taxe sur les pylônes étant amalgamée avec celui des impôts communaux, le Maire va adresser un courrier à l'administration fiscale pour explication.

Une délibération de décision modificative budgétaire est prise pour régler au syndicat départemental de l'Energie le solde de l'extension LEROUX.

5) Personnel

Une délibération est prise pour créer un poste de rédacteur destiné à Mme CHAILLOUX qui a réussi son concours.

6) Comité St Vincent

Suite à la dissolution de l'association, le conseil prend une délibération permettant d'encaisser le solde du compte.

7) Intercommunalité. Loi NOTRE

Le Maire informe que chaque commune devra délibérer sur le nouveau découpage imposé

par le Préfet, alors que la loi ne concernerait pas notre territoire au regard de sa faible densité de population, dérogation prévue par le législateur pour échapper à la règle des 15 000 habitants.

Le vote est reporté à une prochaine séance.

8) Travaux

L'entreprise MANSANTI va être contactée pour les travaux de goudronnage programmés. Un rendez vous va lui être demandé pour désigner les arbres à abattre ou à élaguer le long du rû.

Chemin de Seignelay : l'agence de l'eau subventionne les travaux à condition que ceux-ci règlent le problème en amont, ce qui n'est pas possible avec le vignoble en place.

Un dossier va donc être présenté avec une solution en aval.

François BACHELIER attire l'attention sur l'état des fossés dans tout le finage, qui doivent être curés le plus rapidement possible pour éviter les ruissellements sur les chemins.

Le Maire rappelle qu'à une certaine époque, les vigneronns s'étaient déclarés prêts à aider la com.com si elle manquait de véhicules. Voir également l'arasage de certaines banquettes.

9) Questions diverses

Le prochain budget CCAS sera intégré au budget communal, conformément à une nouvelle réglementation.

Repas des anciens de plus de 70 ans : 28 octobre 2015

Après midi des anciens (retraités) organisé par l'ADMR : 24 octobre salle des fêtes de Ligny.

Chocolats ; comme les années précédentes une boîte sera offerte aux plus de 70 ans de la commune. La commande va circuler pour les intéressés

Réunion d'informations des élus de toutes les communes de la CCPC à Beines sur le thème des communes nouvelles 7 octobre 2015 à 13h 30.

Logement communal

Le locataire ne s'est pas présenté aux rendez vous qui lui avait été proposés. A ce jour, plus de 6 mois impayés sont comptabilisés. La période hivernale débutant le 1^{er} octobre, une procédure d'expulsion va être engagée pour mars 2016 si la situation n'est pas régularisée rapidement. **Le Maire** lui a conseillé de se renseigner sur des aides à percevoir (APL).

Dégroupage total internet / télévision / téléphone

La mairie va se renseigner sur la procédure auprès de l'opérateur gestionnaire de réseau

Brûleur à gaz pour mauvaises herbes

Une lance avec gâchette intermittente sera achetée début 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

COMMUNE DE VILLY

Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 18 novembre 2015

Présents : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT, Karine TUPINIER Jacqueline ZELIOLI.

MM. François BACHELIER, Bruno GERMANEAU, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard LECUILLER, Patrick VAILLANT.

Absent : Vincent TUPINIER.

La séance est ouverte à 18h 00

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire demande aux conseillers d'avoir une pensée pour les victimes des attentats du 13 novembre.

1) Compte rendu de la séance du 23 septembre 2015

Approuvé à l'unanimité.

2) Décision modificative budgétaire

634 € devront être prélevés sur une rubrique excédentaire pour financer le FPIC (fonds de compensation entre communes)

3) Point sur la trésorerie

Environ 4 000 € de loyer du logement communal non réglés sur 2015.. Le percepteur a été contacté par le Maire au sujet des perspectives de recouvrement. Afin de faire face à toutes les dépenses à venir, notamment celles de voirie, le Maire juge plus prudent d'ouvrir une ligne de trésorerie de 10 000 €, même si elle s'avère inutile.

La taxe sur les pylônes électriques a été versée en totalité, un léger retard est constaté au niveau des impôts fonciers, il reste 2 mensualités à recevoir.

4) **Personnel**

La prime de fin d'année est reconduite pour 2015.

5) **Intercommunalité**

Concernant le nouveau périmètre intercommunautaire englobant Cure Yonne, le conseil décide de prendre une délibération indiquant qu'il ne souhaitait pas délibérer sur un sujet dont la décision était déjà prise par le préfet.

Bernard LECUILLER se prononce contre toute forme d'extension, quelle qu'elle soit, estimant que la taille actuelle à 25 communes est largement suffisante.

6) Elections **régionales** des 6 et 13 décembre 2015

Un tableau des permanences est établi.

7) Chemin de Seignelay

L'organisme dépendant de l'Agence de l'Eau considère que le problème d'écoulement des eaux pluviales doit se régler en amont en trouvant une solution avec les vigneron propriétaires. Une rencontre devrait s'organiser.

Le Maire et le Conseil estiment que l'aval devra être aussi solutionné en aménageant des bacs de rétention.

Le dossier suit son cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30